Image not found or type unknown

Achat immo, mettre deux noms sur l'achat de la maison

Par **chatrian**, le **02/05/2017** à **19:46**

Bonjour,
Avec mon conjoint nous avons le projet d'acheter une maison, nous l'avons dejà visitée, nous avons fait une proposition et le vendeur a accepté ! Concernant le credit c'est mon conjoint qui le demande à sa banque, quand à moi j'apporte un apport d'argent ! Je précise que je ne peux pas contracter le credit avec lui car ayant eu un problème bancaire, je suis fichée à la banque de france (plus pour longtemps mais toujours à ce jour) ! Nous allons contacter un notaire mais avant je voulais poser ma question ici quant à savoir comment cela peut se passer sachant que le prêt et fait par mon conjoint, moi j'apporte un apport et nous voulons que la maison soit à nos deux noms ?
Est ce que sur le compromis de vente je peux egalement mettre mon nom ?
Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **02/05/2017** à **20:38**

Bonsoir,
Vous pouvez bien entendu co-signer le compromis et l'acte d'achat chacun pour le pourcentage qu'il financera, que ce soit en apport ou via emprunt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés